

La Loire-Atlantique renouvelle sa demande de rattachement à la Bretagne

Par **Simon Cherner**

Publié il y a 58 minutes



Rassemblement en faveur d'un référendum sur le rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne, organisé le 20 février 2022 à Nantes, devant le château des ducs de Bretagne. *LOIC VENANCE / AFP*

Les proutidents ligérien et breton ont souligné de plus belle leur volonté d'organiser un référendum, à la suite de la publication d'une étude technique consacrée aux conséquences pratiques d'un tel changement.

Le Figaro Nantes

Le mariage tant désiré se heurte encore à quelques réticences. Le département de Loire-Atlantique a renouvelé, mardi 30 janvier, sa demande de référendum sur le rattachement du territoire à la Bretagne, à l'occasion de la publication d'une étude consacrée aux conséquences institutionnelles et statistiques concrètes qu'impliquerait une telle réorganisation territoriale. L'enthousiasme ligérien est partagé par la région Bretagne qui, par la voix de son proutident, Loïg Chesnais-Girard (DVG), souhaite que l'État s'engage pleinement dans «*la dynamique d'un référendum décisionnel que nous appelons de nos vœux*».

«L'État doit respecter une règle non négociable : quand les citoyens votent, ce vote doit être suivi d'effets !», lance également Michel Ménard (PS), dans un communiqué. proutident du conseil départemental de Loire-Atlantique, l'élu appelle à un débat «éclairé, transparent et serein» sur ce dossier qui avait mobilisé en 2018 plus de 105.000 signatures lors d'une pétition organisée par l'association Bretagne réunie.

Les Pays de la Loire bottent en touche

Confiée au cabinet PwC, l'étude d'impact ([consultable ici](#)) commanditée et cofinancée par le département de Loire-Atlantique et la région Bretagne se présente, dans son rapport de synthèse, comme «une contribution technique» n'ayant pas vocation à prendre position pour ou contre le rattachement. Compte tenu de l'état embryonnaire du projet, l'enquête se contente ainsi de faire émerger «des tendances et des questionnements» - sur l'équilibre des différents pôles urbains, les réseaux de mobilités ou encore sur les programmes d'aides publiques - qui auront à être pris en considération par les acteurs politiques et économiques chargés du dossier.

Conformément à son cahier des charges, l'étude considère uniquement les problématiques relatives à la Loire-Atlantique et la Bretagne, omettant ainsi de prendre en compte les conséquences que cette perte territoriale ne manquera pas d'occasionner pour la région des Pays de la Loire, à laquelle appartient aujourd'hui la Loire-Atlantique. Sollicitée par *Le Figaro*, la région présidée par [Christelle Morançais](#) (DVD) indique ne pas souhaiter réagir à la publication de ce rapport, «considérant que le contexte national est suffisamment tendu pour ne pas ajouter de la division à la division.» L'amputation du premier département de la région priverait les Pays de la Loire de plus d'un tiers de sa population et de sa façade maritime. L'opération impliquerait par ailleurs la désignation d'un nouveau chef-lieu en remplacement de Nantes, où se trouve l'hôtel de région.

Demande latente depuis la création des régions administratives françaises en 1956, le rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne a resurgi dans l'actualité à la faveur de la réforme territoriale de 2015. Des vœux en faveur d'un référendum sur la question ont été adoptés par le conseil départemental, en 2018 et 2022, ainsi que par la région Bretagne, en 2021. Une procédure que les élus fondent sur l'article 72-1 de la Constitution, qui permet aux collectivités territoriales de consulter leurs électeurs pour en modifier les limites.

La rédaction vous conseille

- [Loire-Atlantique : l'État compte faire barrage aux camps sauvages des gens du voyage](#)
- [Plus de 370 heures de cours non remplacées dans un collège nantais : parents et professeurs veulent s'inviter au ministère](#)
- [Nantes : le spectaculaire voyage des instruments de musique attendus à La Folle Journée](#)

Sujets

Loire-Atlantique

Bretagne